

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION

Il est inscrit plus de 200 élèves au service de restauration qui doivent déjeuner entre 12h05 et 13h10 au plus tard, cependant un seul adulte peut être présent dans le réfectoire. Il était donc **indispensable de rationaliser le fonctionnement de la demi-pension**. C'est pourquoi quelques nouvelles règles ont été mises en place l'an dernier pour mettre fin à certaines dérives : de plus en plus d'élèves considèrent la cantine comme un restaurant où ils peuvent se présenter quand bon leur semble, selon leur appétit, leur bon vouloir ou la disponibilité des camarades. Cela provoque bousculades, chahut et incidents dont pâtissent le plus souvent les plus jeunes. Par ailleurs le réfectoire était souvent laissé dans un état déplorable. Enfin des élèves calmes dans le réfectoire sont des élèves aptes à recevoir l'enseignement de l'après-midi dans les meilleures dispositions possibles.

Le règlement du service de restauration tient en 4 points :

1. Un ordre de passage est établi, affiché à la vue de tous et il devra être respecté : les classes sont appelées une à une par niveau et, par souci d'équité, cet ordre d'appel change chaque jour (notamment pour avoir accès au « rab »).

- Lundi :**
 - élèves prioritaires : les clubs « Foyer » et activités UNSS
 - 6^{ème} 1 à 6^{ème} 4, 5^{ème} 1 à 5^{ème} 5, 4^{ème} 1 à 4^{ème} 4, 3^{ème} 1 à 3^{ème} 4.
 - les élèves sans carte
- Mardi :**
 - élèves prioritaires : les clubs « Foyer » et activités UNSS
 - 5^{ème} 1 à 5^{ème} 5, 4^{ème} 1 à 4^{ème} 4, 3^{ème} 1 à 3^{ème} 4, 6^{ème} 1 à 6^{ème} 4.
 - les élèves sans carte
- Jeudi :**
 - élèves prioritaires : les clubs « Foyer » et activités UNSS
 - 4^{ème} 1 à 4^{ème} 4, 3^{ème} 1 à 3^{ème} 4, 6^{ème} 1 à 6^{ème} 4, 5^{ème} 1 à 5^{ème} 5.
 - les élèves sans carte
- Vendredi :**
 - élèves prioritaires : les clubs « Foyer » et activités UNSS
 - 3^{ème} 1 à 3^{ème} 4, 6^{ème} 1 à 6^{ème} 4, 5^{ème} 1 à 5^{ème} 5, 4^{ème} 1 à 4^{ème} 4.
 - les élèves sans carte

Les élèves participant aux clubs et à l'UNSS devront se présenter obligatoirement avec leur carte d'adhérent, sans quoi ils passeront avec leurs classes.

Les élèves sans carte de DP mangent les derniers, seuls à une table et n'ont pas accès au « rab ».

2. Les élèves doivent remplir les tables selon un ordre établi afin de faciliter la surveillance et éviter les effets de « bourrage » qui ralentissent le service. Ils quittent le réfectoire selon le même principe (les premiers entrés sont les premiers sortis) : cela permet à chaque élève de se poser au moins 20 minutes pour déjeuner.

3. Les élèves doivent demander l'autorisation pour se lever de table : pour aller chercher des couverts oubliés, pour aller au « rab », pour remplir le pichet d'eau ou pour sortir (le surveillant peut alors vérifier visuellement l'état de la table).

4. Par mesure d'hygiène, interdiction formelle d'introduire ou de sortir de la nourriture du restaurant scolaire.

Tout manquement à ces règles ou manque de respect envers un adulte sera puni ou sanctionné. Cela pouvant aller à l'exclusion définitive du service de restauration par conseil de discipline. La demi-pension est un service rendu aux familles, si les règles exposées ci-dessus ou les plats proposés à votre enfant ne conviennent pas, vous pouvez le déclarer externe.

Je sais pouvoir compter sur les familles pour expliquer le bien-fondé de ces mesures à leurs enfants, dans l'intérêt de tous.

Cordialement

La Principale N.PALETOU

Lu et pris connaissance, à, le.....

Signatures :

Représentants légaux

Elève